



Edeis Concessions, nouveau délégataire pour Angers Loire Aéroport

Réuni en séance plénière, le conseil communautaire d'Angers Loire Métropole a attribué le lundi 8 octobre la délégation de service public (DSP) d'Angers Loire Aéroport à Edeis Concessions, et ce pour une durée de 8 ans.

Edeis Concessions vient de se voir attribuer par la communauté urbaine Angers Loire Métropole la délégation de service public pour la gestion, l'exploitation et le développement de la plateforme aéroportuaire Angers Loire Aéroport. Cette délégation est d'une durée de 8 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2026. Edeis Concessions succède au groupe Kéolis qui n'a d'ailleurs pas candidaté, l'entreprise ayant décidé de se retirer des activités aéroportuaires.

Qui est Edeis Concessions ?

En tant que gestionnaire de 18 aéroports (17 en France et 1 en Espagne), Edeis Concessions est un des principaux opérateurs aéroportuaires français et compte plus de 400 collaborateurs. La société a notamment développé un savoir-faire très performant pour les aéroports d'aviation générale et d'affaires comme Angers. Edeis Concessions est une filiale du groupe Edeis, société qui est née de la reprise en 2016 des actifs français du consortium canadien SNC Lavalin : ingénierie et gestion d'aéroports. Le groupe Edeis compte plus de 1 000 salariés.

Les engagements du délégataire

Edeis Concessions s'engage sur un recentrage des activités de l'aéroport d'Angers-Marcé et envisage un plan de développement de la plate-forme aéroportuaire :

- Progression de l'aviation d'affaires et amélioration de la qualité de service avec l'implication de Jetex,
- Ouverture d'au moins 2 nouvelles lignes saisonnières, en plus de la ligne actuelle vers Bastia,
- Mise en place d'outils de promotion et prospection pour l'accueil d'évènements,
- Prise en charge de travaux dont l'aménagement d'un salon dédié à l'aviation d'affaires.

Le régime financier de la délégation de service public

La contribution de la collectivité au titre des sujétions de service public s'élève à 3,740 millions d'euros sur les 8 ans. Cette somme est équivalente à la contribution du précédent contrat de DSP. Quant au délégataire, il versera une redevance annuelle à Angers Loire Métropole comportant une somme forfaitaire de 10 000 € par an, complétée d'une part variable d'intéressement corrélée au chiffre d'affaires.

Ce qu'ils en disent

Christophe Béchu, Président d'Angers Loire Métropole et Maire d'Angers

« Nous saluons l'arrivée d'Edeis Concessions à la tête d'Angers Loire Aéroport. La plateforme aéroportuaire angevine entre ainsi dans le giron d'un groupe spécialisé qui va pouvoir apporter son expertise au développement du site. L'ambition affichée par les dirigeants du groupe pour l'aéroport angevin correspond parfaitement à notre propre volonté. »

Jean-Luc Schnoebelen, Président d'Edeis

« Nous sommes très heureux d'avoir remporté l'appel d'offres angevin. Angers Loire Aéroport est un très bel outil dans un territoire très dynamique. Nous apporterons notre savoir-faire qui permettra à la plateforme angevine de connaître un nouveau

développement et d'accentuer la qualité de ses services. »

Contacts presse:

Angers Loire Métropole : Service relations-presse

Tél. 02 41 05 40 33, mail : relations.presse@angersloiremetropole.fr

Edeis : Anna Gallay

Tél. 01 56 20 50 84 / 06 51 86 44 40, mail : anna.gallay@edeis.com